

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### Arrêté du 13 juin 2007 portant nomination des membres de la Commission nationale d'agrément des établissements dispensant une formation en ostéopathie

NOR : SJSH0756799A

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, et notamment son article 75 ;

Vu le décret n° 2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes et à l'agrément des établissements de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la formation en ostéopathie, à la commission d'agrément des établissements de formation ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission nationale d'agrément des établissements dispensant une formation en ostéopathie,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont nommés membres de la commission nationale d'agrément dont la composition est prévue par l'arrêté du 30 avril 2007 susvisé les personnes suivantes :

*Au titre du 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 avril 2007 susmentionné*

Mme Irène Kahn-Bensaude, titulaire.

M. Michel Fillol, suppléant.

M. Michel Legmann, titulaire.

M. Gérard Lagarde, suppléant.

*Au titre du 3<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susmentionné*

M. René Couratier, titulaire.

M. Jacques Vaillant, suppléant.

M. Eric Pastor, titulaire.

M. Jacques Lapoumériou, suppléant.

*Au titre du 4<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susmentionné*

M. Armand Gersanois, titulaire.

M. Philippe Sterlingot, suppléant.

M. Michel Sala, titulaire.

M. Jean Fancello, suppléant.

*Au titre du 5<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susmentionné*

M. Gérard Besson, titulaire.

M. Jean Sarrazin, suppléant.

M. Yannick Soubien, titulaire.

Mme Françoise Cappelle, suppléante.

**Art. 2.** – La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 2007.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins,*  
A. PODEUR